

Politique d'information

SERVICE AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

31 MARS 2021



Politique d'information

- 1.1. À l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC), nous nous efforçons d'aider les intéressés à comprendre pourquoi, comment et où nous investissons les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC). Notre approche en matière de placement, les actifs en portefeuille et le rendement de la caisse du RPC s'inscrivent dans ce cadre.
- 1.2. Nous nous engageons à divulguer des renseignements clairs et en temps opportun sur nos activités de placement et nos résultats financiers afin que nos parties prenantes soient en mesure de comprendre comment nous contribuons à assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada et à fournir une pension de base stable pour les bénéficiaires actuels et de demain.
- 1.3. Nous faisons connaître nos activités de façon proactive par l'intermédiaire du site Web d'Investissements RPC, de certains réseaux sociaux, de fils de presse généralement reconnus et de nos assemblées publiques. Parmi ces activités figurent nos résultats financiers trimestriels et annuels, nos nouvelles opérations de placement, nos partenariats importants et nos nominations de cadres supérieurs.
- 1.4. Nous protégeons les renseignements susceptibles d'être utilisés d'une manière contraire à l'intérêt supérieur de la caisse. Les renseignements concernant les placements encore à l'étude sont également protégés et nous respectons les ententes de confidentialité ainsi que les autres restrictions commerciales.
- 1.5. Nos pratiques en matière de communication de l'information sont régies conformément aux lois et aux règlements applicables, y compris les lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens visant la protection des renseignements personnels et la disponibilité de nos communications dans les deux langues officielles.